



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2011

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Valérie CARPIN et Christine COCHET - Mrs Michel BATTISTELLA - Pierre DUPORT-
Bruno FORT - Fabrice GALLET et Laurent JOLY, Conseillers Municipaux.

Mme Marie-Françoise PASCAL a donné pouvoir à Mme Valérie CARPIN et Mr Roland

MOISSET à Mr André MASLANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Valérie CARPIN

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibération**

- DM pour ajustement BP 2011
- Cession de terrain à VRBA
- Cession de terrain à ARCADE (Projet Pré Claron)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour construction groupe scolaire
- Rapport sur l'eau SOGEDO
- Plan Natura 2000

➤ **Informations diverses**

- Réponse à l'Agence Régionale de Santé
- Réforme territoriale
- Boues stockées
- Travaux STEP et AEP Cressieu

➤ **Questions diverses**

Mme Valérie CARPIN est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal du 19 mai : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter le rapport d'activité du SIVOM à l'ordre du jour et de supprimer la décision modificative au Budget Principal.

Proposition acceptée à l'unanimité.

➤ **Délibérations :**

- **DECISION MODIFICATIVE :** à la demande de Mr le Maire elle est reportée à une date ultérieure

- **CESSION DE TERRAIN à VRBA :**

Monsieur le Maire rappelle la demande du promoteur du lotissement de la Madone d'acquérir la parcelle achetée l'an dernier par la commune à Réseau Ferré de France longeant la voie ferrée derrière la Mairie, cadastrée section AE n°356.

Il rappelle que cette vente, déjà évoquée lors de précédentes séances du conseil, et notamment le 19 mai, pourrait donner lieu à l'obtention d'un droit de passage par la voie du lotissement afin de permettre l'accès au « chemin de la voie » aux véhicules de grand gabarit qui ne peuvent passer sous le pont « rue du cimetière ». Le Maire indique que le promoteur, quant à lui, propose le rachat au prix payé par la commune soit 7€/m² avec récupération par la commune de la voirie du lotissement.

Après divers échanges, les avis sont partagés. Christine Cochet reste attachée à la reprise de la voirie par la commune afin d'en faire une voie publique permettant la libre circulation de tous les usagers.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote et de se prononcer en premier lieu sur la reprise de la voirie ou sur l'obtention d'un droit de passage. Par 9 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, le Conseil se prononce en faveur d'un droit de passage négocié.

Puis, Mr le Maire propose de fixer le prix de vente du terrain en fonction des deux orientations qui se sont dessinées lors de la discussion : 10 € ou 12 €.

Le résultat du vote est le suivant : 10 € = 6 voix, 12 € = 3 voix, abstentions = 4 voix.

Le prix est donc fixé à 10 €/m² + droit de passage négocié.

● **CESSION DE TERRAIN à ARCADE :**

Monsieur le Maire indique que le promoteur du lotissement du Pré Claron, se porte acquéreur à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AE n°2 pour permettre l'accès au lotissement.

Après discussion, 2 solutions sont proposées : vente ou droit de passage accordé par la commune.

Mr Bonnard soumet donc ces deux propositions au vote : Pour le droit de passage = 9 voix, Pour la vente = 3 et abstention = 1

Un droit de passage sera donc accordé selon acte notarié à la société SFHE (Société Française Habitations Economiques).

● **CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE : mission de maîtrise d'œuvre - Choix de l'attributaire du marché public**

Mr Bonnard rappelle le projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune et la nouvelle consultation décidée par délibération en date du 31 mars 2011.

Une nouvelle consultation a donc été organisée selon la procédure adaptée.

Neuf propositions ont été présentées et reçues dans les délais légaux.

Après analyse et classement des offres la commission d'ouverture des plis propose d'attribuer le marché au cabinet ESPACE PROJET ARCHITECTURE à Ambérieu-en-Bugey pour un forfait provisoire de rémunération de 166 260.00 euros hors taxes soit 198 846.96 euros toutes taxes comprises.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner la proposition de la commission d'ouverture des plis et de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité

● **DEBAT SUR L'EAU :**

Présenté par Madame Colette Blanchard, 1^{ère} adjointe, le rapport établi par la SOGEDO, société fermière est adopté à l'unanimité. Le fait marquant est la nette diminution des pertes d'eau, moins 50%, ce qui porte le rendement du réseau à 77%. Ce rapport est consultable en mairie.

● **RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM :**

Présenté par Monsieur Bruno Fort, délégué de la commune, il est adopté à l'unanimité et consultable en mairie.

● **PLAN NATURA 2000 :**

Mr Fabrice Gallet développe les enjeux de ce dispositif. Il s'agit d'un réseau européen qui permet de mettre en évidence les milieux remarquables. D'après les documents communiqués la commune est très peu concernée. Le cours du Furans, un espace au bois de Follieu et un autre au bois de Voillenans sont répertoriés. Mr Gallet aurait aimé que le site du « lou du Bret » soit répertorié.

Mr Bonnard propose de préciser dans la délibération qu'une étude sur la gestion des espaces naturels est actuellement en cours. Le projet proposé par Mr le Préfet est adopté à l'unanimité.

➤ **Informations :**

↳ La cuisine centrale informe qu'une augmentation de 2% du prix des repas de la cantine sera appliquée à compter de la rentrée de septembre ce qui portera à 3.94 € le prix du repas à la charge de la commune. Rappel du prix de vente par la commune aux usagers 3.80 € le ticket-repas.

↳ Mr le Maire donne connaissance de la réponse qui a été faite à l'Agence Régionale de Santé sur proposition du Conseil Communautaire.

↳ Mr le Maire fait le point sur la réforme des collectivités territoriales. Il rappelle qu'il préside le groupe de travail en charge de ce dossier à la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey et indique que le prochain Conseil Communautaire se tiendra à Chazey-Bons le 12 juillet. Une délibération sera proposée à l'assemblée lors de cette séance puis les Conseils Municipaux devront se prononcer avant le 18 août.

↳ STEP de Chazey-Bons

Mme Blanchard informe que les boues contaminées stockées ont été transportées à Troyes pour alimenter une cimenterie. Ce dossier est clos.

↳ STEP de Cressieu

Les travaux ont repris et devraient être terminés à la fin de ce mois. Un accord amiable a été trouvé avec le propriétaire du terrain sur lequel empiète la station.

↳ Travaux d'eau potable à Cressieu

Achèvement définitif prévu lundi 11 juillet. Les élus soulignent la qualité du travail réalisé tant par le maître d'œuvre que par les entreprises qui sont intervenues. Une réception conviant la population de Cressieu sera organisée à la rentrée.

➤ **Questions diverses :**

↳ Mr Duport pour réparation sur éclairage public à Rothonod et départ du Père Page au mois d'août.

↳ Mr Gallet sur la suite à donner à l'acquisition des parcelles boisées à Penaye.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 7 juillet 2011.

Chazey-Bons, le 8 juillet 2011

Le Maire, Didier BONNARD